

CIRCUIT DEPARTEMENTAL DE SIMPLES

Règlement Particulier BRIANCON 2024

1.4.1) Objet :

Ce "Règlement Particulier" (RP) du Circuit Départemental de Simples (CDS) en du dimanche 3 mars 2024 précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de cette étape uniquement. Compétition assurée par le J.A. Florian Hay .

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Circuit Départemental de Simples, est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : 2303867 numéro de dossier Poona.

Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton et par le Briançon Badminton Club.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce Circuit de Simple se disputera dans le gymnase de Briançon (5 terrains) à Briançon.

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-7 : 25/02/2024 → Date limite des inscriptions
- J-5 : 27/02/2024 → Date limite de désistement sans justificatif
- J-4 : 28/02/2024 → Date de tirage au sort (prise en compte du CPPH) d'après Badnet
- J-2 : 01/03/2024 → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 16 € pour 2 disciplines.

En cas d'arrêt définitif du Circuit Départemental de Simple en cours de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra participer au CDS pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du CDS dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au JA avant son premier match du CDS, en cas de contrôle anti dopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce CDS, les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au CDS.

Chaque participant inscrit au CDS doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum prévisionnel de 70, peuvent s'inscrire dans cette seule discipline. Les clubs de Barcelonnette et Sisteron du 04 sont acceptés sur le CDS du 05.

La clôture des inscriptions uniquement sur Badnet est fixée au 25 février 2024. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à la fin du CDS prévue le dimanche vers 19h00. En cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

1.4.7) Têtes de catégories, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries, voire les têtes de poules, seront déterminées à partir du classement CPPH de la FFBAD, pour chaque série et discipline, la semaine N° 9 du tirage au sort qui aura lieu le 28 février 2024 à Briançon (05100).

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur et/ou la CoDéAd/JA/GEO de sa non-participation (si la CoDéAd/JA/GEO n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce CDS : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adressera (postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours) les pièces justificatives à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. En cas d'absence de courriel, le caractère volontaire du forfait pourra être retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur (choisit par l'organisateur) dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, l'organisateur et/ou la CoDéAd/JA/GEO avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

1.4.8) Echancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes avant l'heure prévue pour leur 1^{er} match.

L'échéancier est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du CDS.

Par conséquent, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois le CDS commencé, pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'heure prévue pour une meilleure gestion du CDS (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matchs se joueront en auto-arbitrage

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du CDS, pour régler un conflit.

1.4.10) Gestionnaire d'Organisation :

Responsable compétition : Arnaud GANGNEUX

Le Juge-Arbitre : Florian HAY

Le GEO : Antonin MARIOTTE

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seules 1 personne au maximum par ½ terrain, avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) sont autorisés à rejoindre leur joueur sur le terrain (aux arrêts de jeu) pour les conseiller.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de préparation pour se rendre sur l'un des 5 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1^{er} appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants et tirage au sort compris et faits dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans permission du juge.

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est le RSL Tourney 4

1.4.15) Fautes & Lets :

Voir feuille "Lets & Fautes du CDS" affichée dans la salle le jour du CDS à côté de ce règlement particulier.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille "Nombre de poule et de qualifiés" issue de Badnet affichée dans la salle le jour du CDS à côté de ce règlement particulier.

1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à ce CDS implique l'adoption du présent règlement particulier.

L'organisation a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.